



COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni Salle de Fêtes Marcel Devaux le lundi 25 janvier 2021 à 18h.30 sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Nathalie GUENEZ, Aurélie HUET, Virginie DELSARTE, Sophie TEMPEZ, Félicie BOUTHEMY, Maxime LUTICK, Sylvie VERMEIL, Guillaume MASSART, David MORAS CARDOSO.

Absents excusés : Jean-Luc FIEVET, Sylvain SAKALOWSKI, Laurye LALLEMANT (procurations données respectivement à Dominique PLATEAUX, Maxime LUTICK et Guillaume MASSART).

L'assemblée adopte en premier lieu le compte-rendu de la réunion du 28 décembre 2020 et autorise le Maire à inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour.

1)Convention relative à la prise en charge par le Département du Nord de l'entretien du marquage horizontal des routes départementales

Yannick HERBET précise que courant 2018, le Conseil Départemental du Nord a décidé de supporter les dépenses relatives à l'entretien du marquage horizontal des routes départementales situées en agglomération sous réserve d'une convention avec les communes concernées.

Cette politique volontariste vient d'être reconduite par le Département, ce qui induit la signature d'une nouvelle convention d'une durée de deux ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce document.

2)Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière Intercommunale Beauvois-Fontaine

Le Maire informe l'assemblée que le Bureau de l'AFIR Beauvois-Fontaine arrive au terme de son mandat le 25 février 2021 et doit donc être renouvelé.

Il est composé de 11 membres titulaires et 4 membres suppléants listés ci-dessous :

- Les Maires des deux communes
- 2 titulaires et 1 suppléant désignés par chacun des Conseils Municipaux
- 4 titulaires et 2 suppléants proposés par la Chambre d'Agriculture
- 1 délégué de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord

Il appartient au Conseil Municipal de désigner ses trois délégués qui doivent être des propriétaires de parcelles situées dans le périmètre de l'AFIR.

Yannick HERBET propose les candidatures de :

Eric COUTANT (membre actuel du Bureau) et Alexandre TEMPEZ en qualité de délégués titulaires, et Bernard GABET (membre actuel du Bureau) en qualité de suppléant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3)Création d'une commission extra-municipale de la communication

Yannick HERBET rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal, en son article 9, prévoit la création de commissions extra-municipales composées de membres du Conseil Municipal et d'habitants de la commune.

Leur composition et domaine d'intervention sont laissés à l'appréciation du Conseil Municipal.

Mr le Maire propose la création d'une commission extra-municipale de la communication qu'il présidera et qui sera animée par Maxime LUTICK, Conseiller Municipal délégué.

Cette instance sera composée de : David MORAIS CARDOSO, Maxime LUTICK, Aurélie HUET, Gilberte BOITTIAUX (membres du Conseil Municipal) Guillaume MAHY, Nicolas FOURMEAUX et François BOITTIAUX.

4)Création ponctuelle de postes d'agents contractuels

Afin d'assurer la continuité des services municipaux pour compenser l'absence d'agents momentanément indisponibles ou pour satisfaire des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, il s'avère parfois nécessaire de recruter ponctuellement des agents contractuels.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer ce type de postes.

Yannick HERBET ajoute qu'ACTION met à disposition 2 CDDI à hauteur de 55h/semaine (l'un est affecté aux services techniques, l'autre au service entretien).

Mr CHRETIEN précise ensuite que la création de deux contrats PEC est envisagée en liaison avec la Mission Locale du Cambrésis. Le public jeune sera ciblé afin d'établir un projet professionnel cohérent qui permettra aux bénéficiaires d'envisager l'avenir plus sereinement ; ce contrat devra être une rampe de lancement.

La priorité sera accordée aux Beauvoisiens s'ils ont le profil adéquat. Ces contrats ont une durée de 12 mois minimum, le temps de travail maximum atteint 35 h.

5) Mode de contribution aux charges de fonctionnement du SIAT du Val du Riot

Le Comité Syndical du SIAT le Val du Riot a déterminé le mode de contribution de chacune des communes membres, à savoir :

- mise en recouvrement d'un produit fiscal pour Beauvois en Cambrésis
- participation directe pour Caudry

Il convient que le Conseil Municipal se prononce à son tour sur ce mode de contribution sachant que notre commune opte depuis 2011 pour la fiscalisation.

Yannick HERBET précise que les travaux en cours à La Fabrique sont estimés à 2 Millions d'Euros et que la participation 2020 de la commune aux charges du syndicat était proche de 66 000 €.

Didier JACQUEMIN ajoute que Caudry contribue à hauteur de 95 % et Beauvois en Cambrésis à hauteur de 5 %.

S'agissant des travaux ils sont en voie d'achèvement sachant que la crise sanitaire les a considérablement ralentis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recourir à nouveau à la mise en recouvrement d'un produit fiscal.

6) Achat d'un caméscope

L'achat d'un caméscope performant s'avère nécessaire pour obtenir une qualité d'image optimum. Lors de la couverture des manifestations et de la retransmission des réunions du Conseil Municipal.

Le coût d'un tel équipement et de ses accessoires s'élève à 1 696,00 € TTC.

Mr LUTICK apporte ensuite des précisions complémentaires sur ce matériel et ses accessoires.

A la demande de Guillaume MASSART, Yannick HERBET note que cet équipement pourra être mis à disposition des associations locales sous leur responsabilité et à condition qu'elles désignent un référent.

Suite à cet échange , le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de ce caméscope.

7)Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

Le Maire précise que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Maire propose au Conseil Municipal de permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de ces 25 % avant l'adoption du budget primitif.

Cette limite étant estimée à 63 300 €, les dépenses concernées porteraient sur :

- la rénovation de la toiture et des plafonds de l'église (28 500 €)
- le remplacement du fourneau de la cantine maternelle (800 €)
- le caméscope (1 700 €)
- les aménagements sécuritaires de la rue de Bévillers (7000 €)
- le Foyer Rural (25 300 €)

David MORAIS CARDOSO interroge le Maire sur la nature des dépenses inscrites pour le Foyer Rural.

Yannick HERBET rappelle que le chantier, débuté en septembre 2019, a dès le début pris du retard à cause de l'entreprise chargée du lot couverture et désamiantage (des pénalités de retard seront d'ailleurs appliquées à son encontre) ; la crise sanitaire a occasionné plusieurs mois d'interruption et des travaux supplémentaires, inhérents aux aléas de chantier, ont dû être exécutés et sont à l'origine de ces dépenses.

Il avance ensuite que l'accès des traiteurs a été réalisé et que sont prévus l'abattage d'un sapin et l'aménagement d'un accès aux poubelles (côté chaufferie).

Dominique PLATEAUX profite de l'occasion pour annoncer qu'il est entrain de lister les travaux à réaliser dans la commune qui feront l'objet d'un plan pluri-annuel.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'engagement de ces dépenses d'investissement.

8) Demande de subvention dans le cadre du plan de relance

Le Maire signale que la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) créée en 2018, est renforcée cette année dans le cadre du plan de relance gouvernemental afin d'aider les communes à réaliser rapidement des projets dans les trois thématiques suivantes : transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine.

La commune pourrait s'inscrire dans ce dispositif pour remplacer les fenêtres des deux écoles.

La subvention de l'Etat est plafonnée à 40 % alors que le Conseil Régional a instauré également un fonds spécial de relance et de solidarité susceptible de soutenir ce projet à hauteur de 30 %.

La dépense a été évaluée à près de 440 000 € TTC mais Yannick HERBET précise que l'exécution de ces travaux sera soumise à l'obtention de ces 70 % d'aides financières.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter ces deux subventions.

9) Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) est l'un des principaux leviers financiers de politiques publiques de prévention de la délinquance en permettant le financement de projets visant à accroître la sécurité des espaces publics.

Parmi les investissements éligibles figure l'installation de caméras de vidéo-protection et leur raccordement à un centre de supervision.

La date limite de dépôt des dossiers pour 2021 étant fixée au 12 mars 2021, un devis a été demandé portant sur 6 caméras et un poste de centralisation ; la dépense est estimée à 65 247,03 € HT étant entendu que la subvention susceptible d'être accordée varie de 20 % à 50 % en fonction du caractère prioritaire du projet qui sera déterminé par les services préfectoraux.

Dans un premier temps, il est proposé au Conseil Municipal de s'inscrire dans ce dispositif sachant que l'assemblée aura ultérieurement à se prononcer sur la réalisation de ce projet, notamment lorsque la décision officielle de financement sera connue.

Didier JACQUEMIN avance que ce type d'installation est soumis à un agrément de la Préfecture.

Le prestataire sollicité est déjà intervenu à Caudry, Cambrai, Solesmes ou Iwuy.

Six sites ont été répertoriés :

-les deux entrées de la commune via la RD 643 (à hauteur du terrain de football d'un côté, à hauteur de Noréade de l'autre).

-les deux entrées de la commune via la RD 74 (rue de Béwillers et école maternelle)

-la Mairie

-le cimetière

Yannick HERBET ajoute que ce dispositif vise à faire diminuer le nombre de dégradations et de vols. Située dans le secteur péri-urbain de Caudry, Beauvois en Cambrésis subit les conséquences de cette proximité.

10) Information diverses

-Des masques inclusifs (avec fenêtre transparente) ont été achetés pour le personnel enseignant et les intervenants des deux écoles afin de faciliter l'apprentissage des élèves.

La dépense s'est élevée à 862,12 € TTC pour 100 masques.

-Afin d'éviter le piratage informatique et protéger les données du serveur installé en Mairie, un équipement spécifique va être commandé.

-L'Inspecteur de l'Education Nationale de Cambrai-Sud vient d'informer le Maire que le projet d'équipement numérique de l'école Maurice CAREME ne sera pas subventionné dans le cadre de l'opération « labellisation école numérique 2020 ». La commune de Beauvois en Cambrésis n'est pas éligible car elle appartient à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants.

11) Questions diverses

-Répondant à Guillaume MASSART, le Maire ignore le devenir de la boulangerie de la rue Berthelot ; il a simplement constaté le déménagement du mobilier qui y était encore installé.

-Yannick HERBET précise au même Conseiller Municipal que les travaux de démolition du site LESTRA devraient débuter au printemps prochain.

-Didier JACQUEMIN informe le Conseil Municipal que le dévoiement des réseaux, rendu nécessaire par la création d'un giratoire à hauteur du Jeune Bois, est en cours.

Une déviation de la circulation par la rue de Béwillers a été mise en place ; elle a pour conséquence de retarder l'exécution des aménagements de sécurité prévus dans cette rue.

-Nathalie GUENEZ regrette que des poubelles soient continuellement renversées dans certains quartiers.

-Revenant sur l'accident survenu rue Victor Watremez à hauteur de la boulangerie, Sylvie VERMEIL souligne le comportement aberrant de certains automobilistes à cet endroit (vitesse excessive, manœuvres dangereuses, stationnements intempestifs, non- respect du passage protégé, etc ...).

Yannick HERBET ne peut que regretter ce phénomène qui relève de la responsabilité des conducteurs, ces derniers n'étant sensibles qu'à la répression.

-Marylise BALESTRIE souhaiterait que le déclenchement des feux tricolores rue Victor Watremez soit un peu plus espacé afin de faciliter le flux des véhicules.

-Gilberte BOITTIAUX attire l'attention du Conseil Municipal sur la recrudescence de rats dans la commune ; Yannick HERBET signale que du raticide est mis à la disposition de la population en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.45.